Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260320-2026_03_20_020-DE

Département des Côtes d'Armor

MAIRIE
DE

MINIHY - TREGUIER

Commune de MINIHY-TRÉGUIER-Conseil municipal
du 20 mars2026
Délibération N°2026-03-20-020

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement de Lannion - Canton de Tréguier
COMMUNE DE MINIHY-TREGUIER

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 16/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Etaient présents : Christian Le Roi, Eric Le Moal, Marie Odile Duval, Dominique Clouin, Christiane Le Lonquer, Marie-Yvonne Gallais, Michel Guyomard, Marie-Dominique Ollierou, Isabelle Moal, Olivier Cras, Jean-Yves Beguec, Sébastien Lerestif, Pierre Connan, Corinne Le Bivic, Marlène Renoux.

Absent représenté : néant

Secrétaire de séance : Marlène Renoux

---

9. Indemnités de fonction des Adjoints et des conseillers délégués

Monsieur Le Maire rappelle que l'octroi de l'indemnité de fonction à un adjoint est possible dès lors que le Maire lui a donné délégation par arrêté, que ces indemnités sont grandement méritées compte-tenu de l'investissement et du temps dédié à ces fonctions.

Pour notre commune qui compte 1292 habitants les adjoints peuvent prétendre à 21.38% de l'indice 1027.

Il rappelle que le conseil municipal doit se prononcer sur les taux.

Considérant que le conseil municipal a décidé de se doter de trois postes d'adjoints.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Emet un avis favorable à l'octroi des indemnités

- Du Maire au taux de 55.70% de l'indice 1027
- Des adjoints au taux de 17.40% de l'indice 1027.
- Des conseillers délégués de 8.30 % de l'indice 1027

Dit que ces indemnités seront applicables à compter de la date de l'élection du Maire, des Adjoints, et des conseillers délégués durant toute la durée du mandat.

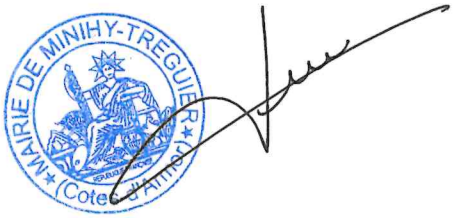
15, Rue du Bourg - 22220 Minihy-Treguier
Téléphone : 02 96 92 31 49 - Télécopie : 02 96 92 30 10
E-mail : mairie.minihy@orange.fr

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201529-20260320-2026_03_20_020-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Christian LE ROI



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture